

Arrêté du 18 avril 2002 portant nomination au comité technique paritaire spécial commun aux directions régionales de l'environnement du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement

NOR : ATEG0210229A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;
Vu le décret n° 97-715 du 11 juin 1997 relatif aux attributions du ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;
Vu l'arrêté du 10 septembre 1993 portant création d'un comité technique paritaire spécial commun aux directions régionales de l'environnement ;
Vu l'arrêté du 16 avril 2002 portant nomination au comité technique paritaire spécial commun aux directions régionales de l'environnement du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement,

Arrête :

Article 1^{er}

Pour la réunion du comité technique paritaire spécial commun aux directions régionales de l'environnement du jeudi 18 avril 2002, l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 avril 2002 susvisé est modifié comme suit :

Membres titulaires :

- M. Sallenave (Michel) en remplacement de Mme Bobenriether (Odile) ;
- M. Henry (Jean-Pierre) en remplacement de M. Baudot (Bernard) ;
- Mme Boblin-Collet (Nelly) en remplacement de M. Binet (Eric).

Membres suppléants :

- M. Croc (Emmanuel) en remplacement de M. Fevrier (Patrick) ;
- Mme Naneix (Catherine) en remplacement de M. Lecoœur (Constant).

Article 2

Le directeur général de l'administration, des finances et des affaires internationales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Fait à Paris, le 18 avril 2002.

Pour le ministre, et par délégation :
*Le directeur général de l'administration,
des finances et des affaires
internationales*